

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2020 à 20h à la maison des œuvres

Sous la présidence de Monsieur Christian SUTTER, maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les adjoints au maire : **Benoit GOEPFERT, Danielle BUHLER, , Jean WEISENHORN, Pierre Paul KIENTZ**, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : **Bertrand MARCONNET, Martine KLEINMANN, Sylvie PERRIN, Eric APTEL, Régine DOLLE, Véronique GEHIN, Benoît WOLF, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Olivier BELLOUIN, Emilie ERISMANN, Carine TSCHIEMBER, Pierre GANSER.**

Absente excusée et a donné procuration : Madame Fabienne BAMOND à Monsieur Christian SUTTER

Secrétaire de séance : Madame Andrée HORN

La majorité des membres en fonction étant présents, les délibérations du conseil municipal sont valables.

Le maire ouvre la séance à 20 heures en souhaitant la bienvenue aux conseillers municipaux et à la presse représentée par Madame Anne DUCCELLIER.

Monsieur Christian SUTTER rend hommage à Monsieur Helmuth BIHL en même temps que défilent des photos de l'intéressé.

*« Je voudrais, en commençant cette séance du Conseil Municipal, rendre hommage à Helmuth BIHL qui est décédé dans la nuit du 3 au 4 novembre 2020.*

*Maire d'Illfurth de 1995 à 2014, il a également été président du District puis de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth de 1995 à 2014, président du Pays du Sundgau, aujourd'hui PETR, de 2001 à 2010, et président du SIASA de 2001 à 2008.*

*Dans tous ses mandats, il a fait preuve de très grandes qualités humaines. Il a toujours été à l'écoute des personnes qui le sollicitaient que ce soit des particuliers, des membres d'associations locales ou des membres du personnel et a toujours essayé de trouver une solution aux problèmes qu'elles rencontraient.*

*En tant que maire d'Illfurth, il a été soucieux du bien public et a eu à cœur de défendre les intérêts de la Commune.*

*Homme d'action, il a su développer les équipements et les services dédiés à la jeunesse, je pense entre autres à la création du collège d'Illfurth, à la construction de l'école maternelle, au développement du périscolaire, à la création d'une crèche, à la construction d'une nouvelle piscine.*

*Il a aussi eu le souci constant d'améliorer le bien vivre dans notre commune. Il voulait favoriser tout ce qui crée du lien entre les personnes avec en premier lieu, un soutien indéfectible aux associations locales, mais aussi la mise en place de diverses animations ou événements culturels.*

*Il a aussi été attentif à la qualité de vie en favorisant le fleurissement communal, en initiant le développement du commerce de proximité avec la création de la ZAC centre ou en engageant des travaux de sécurisation des voiries.*

*Il a également eu le souci de l'environnement, en développant notamment l'utilisation d'énergie renouvelable comme le bois dans des bâtiments publics.*

*La Commune et tout le secteur lui sont redevables de bien des équipements dont bénéficie aujourd'hui la population.*

*Je souligne ce soir la personne profondément humaine qu'il a été, à son action remarquable et visionnaire et je veux le remercier pour son implication sans faille au service de la population. Son départ laisse toute la population dans un profond désarroi.*

*En mon nom personnel, au nom de tout le conseil municipal, au nom du personnel communal, je présente mes plus sincères condoléances à son épouse Christiane, à ses enfants, dont notamment Fabienne BAMOND, adjointe au maire, ainsi qu'à toute sa famille. »*

Les conseillers se lèvent et respectent une minute de silence en mémoire du défunt.

A l'issue, le maire passe à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2020
- 2) Confinement : mesures prises au niveau communal
- 3) Dispositif « Petite Ville de Demain »
- 4) Terrain de football : éclairage
- 5) Personnel communal : création de postes
- 6) Subvention :
  - 6.1– Jeunes licenciés sportifs
  - 6.2– fonctionnement aux associations sportives
- 7) Vente de terrain zone artisanale du Rail
- 8) Forêt communale : programme des actions 2021
- 9) Brigade verte : modification des statuts
- 10) Compte rendu des délégations attribuées au maire
- 11) Points divers

### **1) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2020**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité et signé par les conseillers présents.

### **2) Confinement : mesures prises au niveau communal**

Le maire donne des compléments d'information concernant les mesures annoncées dans le dernier Illfurth-infos.

- Les horaires de la mairie ont changé, ouverture tous les matins et le vendredi après-midi.
- Du personnel est en télétravail notamment Laurent BLECHSCHMIDT le mardi, jeudi et vendredi Géraldine KLEIBER le lundi, mardi et mercredi.
- Il n'y a pas de modification de service au sein des agents techniques. Seule la réunion hebdomadaire a été suspendue. Les consignes sanitaires rappelées.
- Les salles communales sont fermées sauf pour les réunions et le don du sang prévu le 25 novembre.
- La piscine est fermée.
- La salle polyvalente est ouverte aux collégiens mais les vestiaires sont fermés.
- Le protocole de nettoyage des écoles a été renforcé avec une désinfection quotidienne et la modification des horaires des agents d'entretien.
- La remise de masques pour enfants, lavables soixante fois, aux élèves de l'école élémentaire.

### **3) Dispositif « Petite Ville de demain »**

L'Etat a lancé un programme d'investissement et d'accompagnement des villes de moins de 20000 habitants. Avec le programme « Petites villes de demain », il va investir 3 milliards d'euros sur les 6 prochaines années dans 1000 communes. La commune a déposé sa candidature au vu des programmes d'investissement concernant la redynamisation économique, la sécurisation des abords de l'école élémentaire, la mise aux normes accessibilité et énergétique de l'école élémentaire, la création d'une place centrale et la restructuration du centre.

Il permet d'apporter de l'ingénierie, le pilotage des programmes, la mise à disposition des outils d'expertise et un accès à un réseau professionnel étendu en lien avec les ORT (opération de revitalisation du territoire) portées par la Communauté de Communes Sundgau.

Quelques montants annoncés dans le cadre de ce programme

- Sécurisation : 577 000 € dont 237 000 € rien que pour l'aménagement du passage des Ecoles et de la place de la Vieille Cure
- Mise en accessibilité de l'école élémentaire pour 300 000 € et sa rénovation énergétique pour 140 000 €
- Ne sont pas chiffrés : l'acquisition de la maison de la CCS, la création de la place, la démolition de l'ancienne école maternelle.

Le maire précise que ce ne sont pas des engagements, mais des estimations et que selon l'avancement du projet les demandes de subventions DETR, DSIL et autres seront sollicitées.

En ce qui concerne le dispositif les critères d'attribution ne sont pas connus. Le maire rappelle que seulement 10 communes par département seront retenues et que Altkirch et Waldighoffen ont aussi candidaté.

### **4) Terrain de football : éclairage**

Le département subventionne les travaux à hauteur de 30 %. Le football club d'Illfurth est prêt à participer à hauteur de 20% si la ligue ne finance pas.

Le conseil est amené à décider la réalisation de ces travaux.

Le devis initial de LRE était de 44 000 € HT auquel il faut rajouter les frais d'études pour les structures de 3 000 € HT. L'étude a été faite pour vérifier si le socle de base et les mats supporteraient la charge des nouveaux projecteurs d'un poids de plus de 120 kg par mat, mais n'a pas tenu compte de la prise aux vents. Ce point est en cours de vérification et s'il faut changer les quatre mats, il faudrait rajouter le prix du remplacement soit 4 000 € HT /mat. Après négociation, le prix initial a pu être ramené à 38 000 € HT. Le coût total serait de 57 000 € HT soit 68 400 € TTC. Les crédits prévus au budget sont suffisants. Si cette opération est validée, au vu des délais de livraison, les travaux pourraient être entrepris en début d'année prochaine.

Monsieur Pierre GANSER rappelle que le terrain n'est pas homologué et ne permet pas actuellement d'effectuer des matchs après 17 heures. Le nouvel éclairage permettra de préserver le terrain, car au vu des aléas climatiques, les rencontres pourront être échelonnées au lieu d'être fixées sur un weekend.

## **Délibération : Terrain de football, éclairage**

Vu les travaux d'amélioration de l'éclairage du stade de football

Suite aux explications de Monsieur le maire

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal, à l'unanimité

Décide la réalisation des travaux d'amélioration de l'éclairage du terrain de football estimés à 68 400 € TTC

Prend note que ce montant comprend le remplacement éventuel des mâts estimé à 19 200 € TTC

Dit que les crédits sont prévus au budget 2020, en investissement article 2315

### **5) Personnel communal : créations de postes**

Des agents ont bénéficié d'un avancement de grade. Ils pourront être nommés dans le nouveau grade si les postes sont créés et déclarés vacants au titre de l'année 2020.

**OBJET** : Création de poste et modification du tableau des effectifs

**VU** la Loi n° 82-214 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**VU** la Loi n° 83 – 634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** les arrêtés interministériels fixant les définitions et le tableau indicatif des emplois communaux, le classement indiciaire et la durée des carrières qui leur sont applicables,

**VU** le précédent tableau des effectifs adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 25 novembre 2019

**APRES** avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**

**DECIDE DE CREER à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020**

- un poste d'attaché territorial principal à temps complet
- un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet, 28 heures
- un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe, à temps complet

- deux postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet

#### **DECIDE DE SUPPRIMER**

- un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>e</sup> classe
- un poste d'attaché territorial à temps complet
- un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, 28 heures
- un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet

**FIXE** le tableau des effectifs comme suit, au 1<sup>er</sup> décembre :

**un poste d'attaché territorial principal à temps complet** - Andrée HORN

un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet - Géraldine KLEIBER

un poste d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet - Christelle KIENTZ

deux postes d'agent de maîtrise principal à temps complet dont un avec fonction de garde champêtre – Laurent BLECHSCHMIDT et Serge FUTSCH

**un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet** - Laurent NIERING

**deux postes d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet** – Régis TACQUARD et Michel WOLF

trois postes d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet - Jérôme RESS, Oslem OZDEN, Marlène JARROT

un poste d'adjoint territorial au patrimoine, principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, Claudie BERLENDIS

**un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet, 28 heures** - Véronique SCHWEITZER

un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, 28 heures - Nathalie KERN

un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, 28heures - Nadine DEYER

un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe– temps non complet, 30 heures – Joëlle MARTIN

un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe– temps non complet, 27 heures – Francine BRAND

**S'ENGAGE** à inscrire chaque année au budget les crédits nécessaires à la rémunération de ces emplois et aux charges y afférents.

## **6) Subvention :**

### **6.1 – jeunes licenciés sportifs**

Le département attribue une subvention aux clubs sportifs de 4.80 € par jeunes licenciés (l'an dernier 5 €). La commune attribue, elle aussi, une subvention depuis quelques années à hauteur de 7 € par licencié. La subvention totale se monte à 2226 €.

Monsieur Pierre LEHE demande s'il ne faut pas compenser la baisse de 0.20 € par licencié du département. Madame Danielle BUHLER signale que les associations ont sollicité et reçu une aide du département dans le cadre du Fonds d'Urgence Solidarité Associations 68. Madame Anne SEITHER informe que l'amicale des sapeurs-pompiers ne peut pas bénéficier de cette aide.

## **Délibération : Aide spéciale aux clubs de jeunes licenciés sportifs**

**Vu** sa délibération du 12 juin 1970 acceptant de participer à l'aide du département au profit des jeunes licenciés des clubs sportifs

**Considérant** que cette aide financière a depuis été allouée continuellement aux associations concernées

**Vu** le tableau établi par le conseil départemental au titre de la saison 2018/2019

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**

**DECIDE** de reconduire cette aide financière pour la saison 2018/2019 à raison de 7 € par jeune licencié sportif au profit de :

- Cercle Saint Martin Illfurth – basket - 131 licenciés soit 917 €
  - Football Club Illfurth 122 licenciés soit 854 €
  - Arts Martiaux Illfurth – karaté 65 licenciés soit 455 €
- Soit 318 licenciés pour un montant total de 2 226 €

**Dit** que les crédits sont prévus au budget 2020, article D 6574

### **6.2 – fonctionnement aux associations sportives**

Un crédit de 9 000 € est inscrit au compte 6574 sous la rubrique subvention de fonctionnement aux associations sportives. Les associations doivent transmettre leur bilan financier annuel pour pouvoir bénéficier de cette aide. Le CCSM basket et le football club ont fourni leur bilan mais pas les arts martiaux. Il est proposé d'attribuer une subvention de 4 000 € aux deux clubs sportifs.

### **OBJET : Subvention de fonctionnement aux clubs sportifs**

**Vu** le code général des collectivités locales

**Vu** la subvention n° 12, subvention de fonctionnement à répartir aux clubs sportifs, de 9 000 €, (neuf mille euros) inscrite au budget principal 2020 (page 31)

**Vu** le décompte financier 2019/2020 du cercle Saint Martin Basket

**Vu** le décompte financier 2019/2020 du football club d'Illfurth

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**DECIDE** d'accorder une subvention de 4 000 € (quatre mille euros) au cercle Saint-Martin, basket, d'Illfurth –

**DECIDE** d'accorder une subvention de 4 000 € (quatre mille euros) au football club d'Illfurth

## **7) Vente de terrain zone artisanale du Rail**

Lors du dernier conseil municipal, il a été décidé de vendre la parcelle communale de 470 m<sup>2</sup> entre 2 000 € et 3 000 € l'are. Monsieur le maire a rencontré Monsieur Julien KLEIBER. Après discussion le prix proposé est de 2 000 €/l'are. Le maire précise que le propriétaire du terrain limitrophe n'exerce plus et que sans doute ce terrain sera aussi mis en vente, ce qui pourrait accroître la surface d'extension.

## **8) Forêt communale : programme des actions 2021**

L'ONF a transmis le programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier en 2021. Ce programme comprend :

- Les travaux de maintenance, l'entretien parcellaire pour 860 € HT
- Les travaux sylvicoles, les semis pour 1 990 € HT
- Les travaux d'infrastructure, accotement, talus, fossé pour 5 250 € HT
- Les travaux d'accueil du public par la pose d'un banc pour 440 € HT

Soit un total de travaux de 8 540 € HT.

### **OBJET : FORET COMMUNALE**

#### **Programme des actions 2021**

**Vu** le code général des collectivités territoriales

**Vu** le programme prévisionnel des actions pour 2021 établi par l'Office National des Forêts pour un montant de 8 540 € HT

Après en avoir délibéré

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**APPROUVE** le programme des travaux d'actions 2021 se montant à 8 540 € HT.

## **9) Brigade verte : modification des statuts**

Le syndicat mixte des gardes champêtres a modifié l'adresse de son siège qui était à COLMAR. Nouvelle adresse à SOULTZ, 92 rue du maréchal de Lattre de Tassigny.

### **Délibération : Nouvelle modification des statuts du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux**

Le maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux rappelant que la Commune adhère à la Brigade Verte et que les statuts ont fait l'objet d'une modification le 30 septembre dernier lors de la tenue de la dernière réunion du Comité Syndical.

Il a ainsi été proposé au Comité syndical, lors de cette séance, la modification des statuts actuels, qui ont été acceptés, qui portaient sur la modification de l'adresse du siège

#### **Article 4 : Siège du Syndicat**

Son siège est fixé dans l'immeuble :

Situé 92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 68360 SOULTZ

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Collectivités (Communes ou Groupements) adhérant au Syndicat Mixte de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve les modifications statutaires ci-dessus.

#### **10) Compte-rendu des délégations attribuées au maire**

Liste des déclarations d'aliéner :

1 place de stationnement, route d'Altkirch, 3 000 €

4 places de stationnement, route d'Altkirch, 12 000 €

1 maison, 9b rue du Katzenberg, 350 000 €

Achat de 250 masques pour les élèves de l'école élémentaire chez Emanuel LANG, masque lavable 60 fois au prix de 2.90 HT le masque - total 765 € TTC.

#### **11) Points divers**

##### **Remerciements**

Monsieur Armand WOLF, 96 ans

##### **Sapeurs-pompiers**

Une réunion d'information des sapeurs-pompiers a eu lieu concernant la gestion individuelle. Ce nouveau mode de fonctionnement a été accepté par l'ensemble des pompiers. Ce nouveau système demandera une implication personnelle de chaque pompier ainsi qu'une implication financière de la commune par rapport à l'équipement de bips. Monsieur Eric APTEL informe que l'adhésion à ce logiciel permettra d'optimiser les gardes. Chaque pompier devra s'inscrire et donner ses disponibilités. Avant, tous les pompiers présents se déplaçaient à la caserne et les premiers partaient en intervention. Avec ce dispositif, le SDIS aura un aperçu des pompiers et du matériel disponibles et ne bipera que les personnes nécessaires. Cela permet un gain de temps considérable.

La gestion individuelle permettra d'optimiser sur le secteur un potentiel d'hommes et de matériel.



## **Délibération : Gestion individuelle des sapeurs-pompiers volontaires**

Le service départemental d'incendie et de secours du Haut-Rhin utilise un logiciel qui permet à tout instant de savoir exactement combien de pompiers sont prêts à partir en intervention et avec quels engins. Ce système permet un gain de temps moyen d'une minute sur les délais d'intervention et si le nombre d'intervenants n'est pas suffisant de déclencher automatiquement un autre centre. Ce système d'alerte demandera l'implication de chaque pompier qui pourra accéder à la gestion individuelle depuis son domicile et s'inscrire dès qu'il est disponible.

Suite à la réunion d'information du 24 septembre 2020 concernant ce dispositif, l'ensemble du corps des sapeurs-pompiers d'Illfurth a décidé d'y adhérer.

Le maire précise que la commune devra investir dans du matériel et que la fibre sera posée sous peu.

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal, à l'unanimité

Valide l'adhésion du corps des sapeurs-pompiers d'Illfurth au dispositif de la gestion individuelle.

## **Cérémonie du 11 novembre**

La cérémonie de commémoration du 11 novembre aura lieu à 11h30 en comité restreint avec deux anciens combattants, deux élus et un clairon.

## **Interventions diverses**

Les camions toupies ne respectent pas le sens de circulation place de Gaulle et rue Burnkirch.

Une dizaine de quads circulent régulièrement en forêt, or la circulation y est interdite.

Le manque d'éclairage du chemin piétonnier entre la gare et la rue de la Barrière est soulevé. L'agent habilité vérifiera les mats et selon le cas remplacera les ampoules.

L'ordre du jour étant clos et plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 21h45.